

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 16 novembre 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance : Martine PANTIC

<u>Délibérations n° 2021-107 à 2021-109</u>
<u>Nombre de présents : 32</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 38</u>
<u>Délibérations n° 2021-110</u>
<u>Nombre de présents : 33</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 39</u>
<u>Délibérations n° 2021-111 à 2021-112</u>
<u>Nombre de présents : 34</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 40</u>
<u>Délibérations n° 2021-113 à 2021-114</u>
<u>Nombre de présents : 35</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 41</u>

Nombre de conseillers communautaires : 45

Quorum : 23

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Alexandre DURANTE	Présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présente
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	Présente
ARTHIES	Sylviane TETU	Présente
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Christian PAUL	Présent
	Sylvie LEQUER	Présente
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	Présente
LA ROCHE GUYON	Daniel LEHLEYDER	Présent
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	Présent
	Agnès BARBIERI	Pouvoir à Y. GRILLERE
	Teresa BEYER	Pouvoir à J. GANDON
	Nadine BONAL	Absente
	Joël CABOT	Présent
	Jean- Paul DABAS	Pouvoir à J. CABOT

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 16 novembre 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance : Martine PANTIC

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAGNY-EN-VEXIN	Angélique DUFRERNEZ- PINCHON	Présente
	Julien GANDON	Présent
	Marie- Françoise GAZEAU	Pouvoir à A. DUFRERNEZ-PINCHON
	Yann GRILLERE	Présent
	Jean- Pierre MULLER	Absent
	Catherine RACOILLET	Pouvoir à L. PUECH d'ALISSAC
	Olivier SERRE	Absent
	Thomas VATEL	Présent
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean- Pierre JAVELOT	Présent
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présente
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présente
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	Pouvoir à S. RICHTER
	Stéfan RICHTER	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présente
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présente
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU	Présent

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale d'Ambleville sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Il est précisé que Madame Martine PANTIC est désignée secrétaire de séance.

Il est précisé l'arrivée de : Monsieur Christian PAUL à 19h18 et Monsieur Jean-Pierre DORE à 19h27 et Madame COURTI à 20h02.

* * * * *

Délibération n°2021-107 Décisions prises par le Président par délégation depuis le 5 octobre 2021

VU l'article L5211 -10 Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE le président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

Année	N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
2021	130	01/10/2021	LYRECO	Achat de fournitures de bureau	344,57 €
2021	131	07/10/2021	PHARMACIE DU VEXIN	Fournitures premiers soins	58,96 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 16 novembre 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance : Martine PANTIC

2021	132	07/10/2021	FABREGUE	CGCT	80,54 €
2021	133	07/10/2021	HYPER PLEIN CIEL	Fournitures informatiques	33,11 €
2021	134	07/10/2021	LECLERC SODIMAGG	Alimentaire et consommables	25,65 €
2021	135	07/10/2021	PDA CONSULTING	Matériel informatique	1 798,50 €
2021	136	07/10/2021	PDA CONSULTING	Matériel informatique RAM - RPE	2 373,00 €
2021	137	07/10/2021	LECLERC ESPACE	Lots MARPA	98,57 €
2021	138	13/10/2021	PDA CONSULTING	Matériel informatique RAM - RPE	479,58 €
2021	139	13/10/2021	PDA CONSULTING	Matériel informatique présidence	991,51 €
2021	140	18/10/2021	Granito	Pose de 4 barrières forestières	8 710,00 €
2021	141	18/10/2021	LYRECO	Fournitures de bureau	32,41 €
2021	142	20/10/2021	JHT miroiterie	Remplacement de porte battante a la crèche	746,00 €
2021	143	20/10/2021	Supreme Player SPR	Remplacement pneumatique et plaquette de frein de la ford	376,82 €
2021	144	26/10/2021	BOUVIER PEINTURE	Réfection d'un passage piéton et stop ZAE la demi-lune	490,00 €
2021	145	28/10/2021	Point service	Entretien chaudière et tubes radiants au gymnase	1 666,67 €
2021	146	29/10/2021	LECLERC SODIMAGG	Alimentaire et consommables	51,77 €
2021	147	29/10/2021	Mr bricolage	Achat de sel pour le gymnase + télémètre pour la CCVVS et 4 sacs de béton pour la ZAE	54,29 €
2021	148	04/11/2021	BERGER LEVRAULT	Formation logiciel	840,00 €
2021	149	05/11/2021	Publihebdos - Gazette	Abonnement la Gazette version numérique	53,20 €
2021	150	08/11/2021	Leclerc	Alimentaire et consommables RAM	250,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation depuis le 05 octobre 2021

Délibération n°2021-108 Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 21 septembre 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 septembre 2021,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** le procès- verbal du conseil communautaire du 21 septembre 2021.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 16 novembre 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance : Martine PANTIC

Délibération n°2021-109 Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 12 octobre 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 octobre 2021,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 12 octobre 2021.

Délibération n°2021-110 Création de la commission CRTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

VU le règlement intérieur de la communauté de communes Vexin Val de Seine et notamment l'article 27,

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

CONSIDERANT la commission proposée pour la vice-présidence en charge du CRTE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE VALIDER** la création de la commission thématique « CRTE »,
- **DE DIRE** que les membres pour cette commission seront désignés définitivement lors du prochain conseil communautaire,
- **PRECISE QUE** l'ensemble de cette commission est ouverte sans restriction aux conseillers communautaires et municipaux.

Délibération n°2021-111 Décision modificative n°1 du Budget 2021

VU la délibération n°2021-22 du 30 mars 2021 correspondant au vote du budget primitif 2021,

CONSIDERANT QUE la nécessité de réajuster les crédits alloués aux charges de personnel et pour le versement des attributions de compensation,

CONSIDERANT le projet d'acquisition d'un terrain financé par un emprunt,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Monsieur DORE)

- **DE PRENDRE** une décision modificative du budget comme suit :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 16 novembre 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance : Martine PANTIC

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION DES ARTICLES		Dépenses	Recettes	Type opération
N°	INTITULES			
<u>Chapitre 012 - Charges de personnel</u>				
64131	Rémunération principale Pers. Non Titulaire	5 000.00		Opérations réelles
<u>Chapitre 014 - Atténuations de produits</u>				
739211	Attributions de compensation	25 000.00		Opérations réelles
<u>Chapitre 65 - Charges de gestion courante</u>				
65548	Autres contributions	-20 000.00		Opérations réelles
6574	Subvention d'Equipe ment aux personnes de Droit privé	-13 500.00		Opérations réelles
<u>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</u>				
673	Annulation de titre sur exercice antérieur	3 500.00		Opérations réelles
		0.00	0.00	

INVESTISSEMENT

DESIGNATION DES ARTICLES		Dépenses	Recettes	Type opération
N°	INTITULES			
<u>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</u>				
2111	Terrain nu	700 000.00		Opérations réelles
<u>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</u>				
1312	Subvention de la région - transférable		-12 500.00	Opérations réelles
1337	DSIL		12 500.00	Opérations réelles
<u>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</u>				
1641	Emprunt		700 000.00	Opérations réelles
		700 000.00	700 000.00	

Délibération n°2021-112 Acquisition d'un terrain auprès de la Commune de Magny-en-Vexin et modalités de financement de cette acquisition par un emprunt

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif de l'année 2021,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 16 novembre 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance : Martine PANTIC

VU la délibération la décision modificative n°1 du budget primitif 2021,

CONSIDERANT QUE :

- L'acquisition d'un terrain d'une superficie totale de 75 621 m² pour 700 000.00 € dont les parcelles cadastrées sont les suivantes :
 - o AA0010 : 860 m²
 - o AA0011 : 38 955 m²
 - o AA0012 : 24 420 m²
 - o AC0013 : 11 386m²
- Aucune subvention ne peut être accordée dans le cadre de ce programme
- L'autofinancement est par conséquent de : 700 000.00 €

CONSIDERANT QUE les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

CONSIDERANT QUE c'est au conseil communautaire qu'il revient de prendre la décision en la matière,

CONSIDERANT la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 700 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 (Messieurs RICHTER, CAURETTE et Mesdames SOREL et BINAUX- LECLECH)

- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles susvisées pour 700 000.00 € auprès de la commune de Magny-en-Vexin
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte en vue de cette acquisition ;
- **D'AUTORISER** le financement de cette acquisition par le biais d'un emprunt ;
- **DE RETENIR** la proposition de la Caisse d'Epargne, à savoir :
 - Prêt à taux fixe
 - Montant du Prêt : **700 000.00 €**
 - Taux d'intérêt hors assurance : **0.52%** sur une durée de **6 ans**
 - Base de calcul des intérêts : **30 j /360 j**
 - Amortissement : **IN FINE**
 - Périodicité de remboursement retenue : **annuelle**
 - Mise à disposition des fonds : en un seul tirage, au plus tard le 9 décembre **2021**.
 - Remboursement anticipé possible à chaque d'échéance, moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle
 - Commission d'engagement (Frais de dossier) : **600 €**
- **D'AUTORISER** le Président à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 16 novembre 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance : Martine PANTIC

Délibération n°2021-113 Demande du Conseil Régional d'Ile-de-France d'effacement de la dette au profit des entreprises dans le cadre du Fonds de résilience

VU les articles 107 et 108 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne ;

VU le règlement (UE) 1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1511-2 et L1511-7 du GCT ;

VU la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

VU l'article 1511-7 du code général des collectivités territoriales ;

VU le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2017-2021 adopté par la délibération n° CR 230-16 du 14 décembre 2016

VU la délibération CR 2020-029 du 11 juin 2020 approuvant la convention ayant pour objet la création du fonds de résilience

VU la délibération CR 2020-029 du 11 juin 2020 autorisant certaines collectivités infrarégionales d'Ile-de-France ou les EPCI-EPT à abonder « Fonds de résilience » définis et mis en place par la Région

VU la décision du Comité National d'Engagement de la Banque des Territoires en date du 3 juin 2020 portant la référence n°89 117,

VU les délibérations 2020-69 du 29 septembre 2020 et 2021-26 du 30 mars 2021 approuvant la participation de la CC Vexin Val de Seine au Fonds de Résilience,

CONSIDERANT les avances remboursables accordées à hauteur de 30 100 € dans le cadre du fonds de résilience,

CONSIDERANT le courrier de la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France du 26 juillet 2021,

CONSIDERANT l'avis défavorable au renoncement du remboursement de la dette par les entreprises du territoire bénéficiaires émis par les commissions développement économique et finances,

Le Président, Monsieur Jean-François RENARD décide de ne pas prendre part au vote de cette délibération et se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la MAJORITE :

POUR :	37	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	3	(Messieurs RICHTER, VERMEIRE et Madame BINAUX-LECLECH)

- **REFUSE** l'effacement de cette dette au profit des entreprises du territoire bénéficiaires,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 16 novembre 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance : Martine PANTIC

- **AUTORISE** le président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la décision du conseil communautaire,

Délibération n°2021-114 Convention d'objectif avec l'association ADAPTE 95 pour la gestion de l'ALSH « les filous »

VU la compétence extrascolaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine et plus particulièrement en matière de ALSH ;

CONSIDERANT QU'il est d'intérêt communautaire de soutenir les actions en la matière notamment via la passation de convention d'objectif avec des associations ;

CONSIDERANT la proposition de l'association ADAPTE 95 d'assurer la gestion de la structure ALSH « Les filous » sur le territoire intercommunal pour les vacances :

- D'hiver (du lundi 21/02 au vendredi 04/03/2022),
- De printemps (du lundi 25/04 au vendredi 06/05/2022),
- De l'été (du vendredi 08/07 au vendredi 29/07/2022 puis du mardi 16/08 au mercredi 31/08/2022)
- D'automne (du lundi 24/10 au vendredi 04/11/2022),
- De fin d'année (du lundi 19/12 au vendredi 23/12/2022),

CONSIDERANT QUE le montant total de l'aide versée par la Communauté de Communes sera de 45 750 euros toutes charges comprises pour la période considérée et sera prévu au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** pour les périodes susvisées la convention de partenariat pour le développement des activités de proximité avec l'association ADAPTE 95
- **D'AUTORISER** le Président de la communauté de communes à signer ladite convention

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 21H26

Le Président,
Jean- François RENARD

